

Association des copropriétaires résidence DU PONT 48
Rue du Pont, 48
4000 LIEGE
N° BCE : 0801.325.314

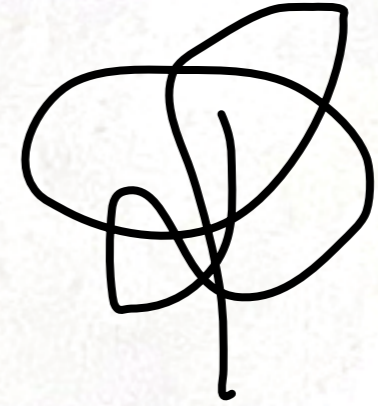


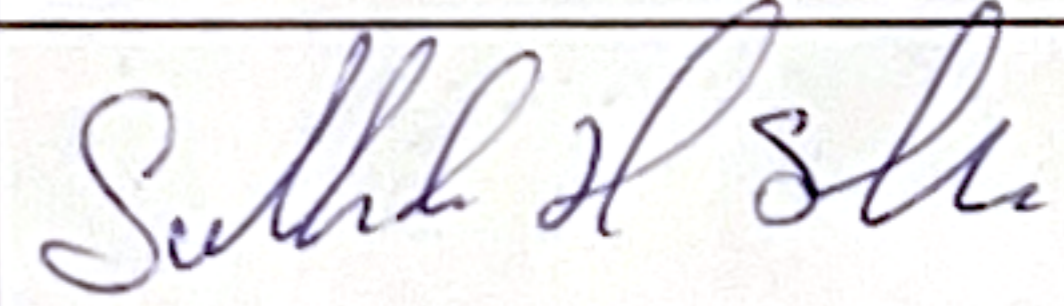
Décision écrite du 24/02/2026
prise par l'unanimité des propriétaires
en vertu de l'article 3.87§11 du Code Civil (loi sur la copropriété)

Rappel du texte de loi : « Art 3.87 §11 de la loi sur la copropriété : les membres de l'association des copropriétaires peuvent prendre à l'unanimité et par écrit toutes les décisions relevant des compétences de l'assemblée générale »

Nous soussignés, propriétaires au sein de la copropriété sise Rue du Pont, 48 à 4000 LIEGE, marquons notre accord officiellement sur les décisions suivantes, par vote écrit unanime, ce jour, soit :

- L'arrêt de l'utilisation du gaz pour le système de chauffage collectif ;
- La condamnation de l'installation existante de la chaudière au gaz ;
- L'autorisation d'installation, dans chaque appartement, d'un système de chauffage électrique indépendant (radiateurs électriques individuels).

La présente décision prendra effet à partir du 1er mai 2026.
La décision a été adoptée à l'unanimité des copropriétaires signataires.

LES SIGNATAIRES :	NOM	Lot	Quotités	Signature
	LAMBORELLE	LOT 0031	371	
	BUONOMO	LOT 0021	190	
	BRANDT	LOT 0011	194	
	SUKMWINDER	LOT 0001	245	

Soit 4 propriétaires sur un total de 4, totalisant l'unanimité des quotités générales telles que mentionnées au sein des statuts de l'ACP DU PONT 48.